



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 13 Avril 2026

**Délibération
N°D2026020**

Membres :

En exercice :15

Présents :13

Votants :15

Votes :

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

Date de convocation : 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAEINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, JOCTEUR MONROZIER François, LEJEUNE Christophe, OTAL Cédric.

Absents excusés :

M. GONINDARD Christophe, et Mme SENAC Fabienne.

Mme SENAC Fabienne a donné pouvoir à Mme. PIN-BELLOC Florence,

M. GONINDARD Christophe a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

Mme DEVLAEINCK Muriel a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations pour l'exercice 2026. Après discussion sur chaque demande de subvention, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les montants inscrits dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

ASSOCIATIONS	2026
CLAD (activités + fête locale*).....	8 400 €
Restos du cœur.....	200 €
Tennis Club Donneville.....	3 800€
Coopérative de l'école (OCCE31).....	4 970 €
Amicale du Personnel.....	2 200 €
Lavidalocale.....	300 €
Chasse (ACCA).....	200 €
Graines de Gafet's (Asso Parents d'élèves).....	500 €
Amicale des pompiers de Montgiscard.....	250 €
Labège Inter FC.....	500 €
Arbres et Paysages d'Autan.....	150 €
TOTAL.....	21 470€

* Versement prévu en 2 fois : 4000 € le 1^{er} semestre et 4400 € si la fête locale a lieu en juillet.

Il est précisé que le versement des subventions se fera au cours du 1^{er} semestre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus et les modalités de versement ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**



**La Secrétaire de Séance,
Muriel DEVLAEINCK**